



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 66

Votants : 76 (dont 10 procurations)

N°7

**OBJET :**

**CULTURE  
SOUTIEN AUX  
SAISONS « JEUNE  
PUBLIC » DE VICHY,  
DE CUSSET,  
BELLERIVE/ALLIER  
POUR UN ACCES DES  
SCOLAIRES DE LA  
COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION**

**AVENANT  
CONVENTION POUR  
ANNÉE 2020**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 FEV. 2020

Publiée ou notifiée

le : 20 FEV. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – F. HUGUET - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT – A. CHAPUIS - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. JS. LALOY à F. AGUILERA, Vice-Président,

Mmes et MM. N. RAY à J. ROIG - P. COLAS à J. TERRACOL – B. BAYLAUCQ à F. SENNEPIN - A. DAUPHIN à F. HUGUET – J. COGNET à MC. VALLAT – R. FEBVRE à A. CORNE - M. MONTIBERT à J. BLETTERY – E. GOULFERT à M. GUYOT - MC. STEYER à C. GRELET - Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. F. BOFFETY, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

**Vu** le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'art.10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, en particulier l'article II-4 s'agissant de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels,

**Vu** la Délibération N°13 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 attribuant une participation statutaire à l'EPCC Vichy Culture d'un montant de 20 000 € pour le développement d'une politique culturelle communautaire notamment à destination des jeunes publics,

**Vu** la convention 2016/2019 pour l'accès des écoles maternelles et élémentaires du territoire (ex-VVA) aux saisons culturelles « jeune public » proposées par Vichy, Cusset et Bellerive sur Allier,

**Vu** l'examen par la commission réunie le 28 janvier 2020,

**Considérant** la volonté communautaire d'accompagner l'éducation culturelle particulièrement en direction du jeune public, en s'appuyant sur les saisons culturelles existantes, notamment celles consacrées aux scolaires des théâtres de Cusset et du Geysier à Bellerive sur Allier, pour un total de deux spectacles par commune,

**Considérant** la volonté de renforcer la solidarité des territoires en facilitant l'accès aux équipements culturels du cœur urbain dédiés à la création et à la diffusion par la prise en charge le cas échéant des frais liés aux transports des enfants des communes de Vichy, Cusset et Bellerive sur Allier,

**Considérant** que l'EPCC Vichy Culture contribue à la mise en réseau des acteurs de l'ensemble du territoire de Vichy Communauté afin de contribuer au développement d'une politique culturelle communautaire en direction des jeunes publics,

**Considérant** que le Centre Culturel de Vichy, théâtre géré par l'EPCC Vichy Culture offre chaque année une programmation de spectacles vivants diversifiée notamment des manifestations à destination du jeune public,

**Considérant** la nécessité de réaliser un avenant pour prendre en compte le 1<sup>er</sup> semestre 2020 puisque la programmation de la saison « jeune public » est réalisée sur une année scolaire et non civile,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet d'avenant ci-annexé,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°1 de la convention pour l'accès des écoles de l'enseignement primaire du territoire communautaire aux saisons culturelles « jeune public »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'adopter ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 13 février 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**VICHYCOMMUNAUTÉ**

## **AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2016-2019**

**Pour l'accès des écoles de l'enseignement primaire du territoire communautaire  
aux saisons culturelles « Jeune public »**

Entre,

**La Communauté d'agglomération Vichy Communauté**, représentée par Frédéric AGUILERA, Président, agissant conformément à la délibération du 13 février 2020, ci-après désignée « Vichy Communauté »,

D'une part

Et,

**La commune de Bellerive-Sur-Allier**, représentée par François SENNEPIN, Maire, agissant conformément à la délibération du..... ci-après dénommée « Bellerive sur Allier »,

Et,

**La commune de Cusset**, représentée par Jean-Sébastien LALOY, Maire, agissant conformément à la délibération du ....., ci-après dénommée « Cusset »,

Et,

**Vichy Culture**, représenté par Martin KUBICH, Directeur, agissant conformément à la délibération du ....., Ci-après dénommée « Vichy Culture »,

D'autre part

**Il est arrêté et convenu ce qui suit :**

Afin de permettre aux structures culturelles de poursuivre leurs démarches inscrites dans une dynamique d'éducation artistique et culturelle à l'échelle de l'agglomération, le présent avenant modifie les articles 1, 5, 7 de la convention programmation culturelle « jeune public » signée le 8 septembre 2016 entre La communauté de Commune Vichy Communauté, La ville de Bellerive-Sur-Allier, La Ville de Vichy et L'Office de Tourisme et du thermalisme de Vichy qui s'associent pour élargir l'accès à la culture aux scolaire de l'enseignement primaire.

## **Article 1 : Objectif de la convention**

---

Vichy Communauté, Bellerive s/ Allier, Cusset et Vichy Culture ont décidé d'un principe de soutien communautaire à chaque programmation locale « Jeune public » de la saison culturelle et d'en élargir l'accès aux scolaires de l'enseignement des 39 communes de l'agglomération Vichy Communauté. La présente convention règle les modalités.

## **Article 2 : Montant de la subvention**

---

Vichy Communauté versera une subvention à chacune des deux parties signataires pour un montant prévisionnel plafonné à 15 000 € par signataire et par saison. Pour l'année 2020, Vichy Communauté estime la subvention globale maximum à 30 000 €.

## **Article 3 : Durée de la convention et suivi**

---

La convention initiale est prolongée d'une année et prendra effet à compter de la saison 2019-2020, pour une durée d'un an, le terme étant fixé en fin de saison 2019-2020.

Les trois parties se réuniront au moins trois fois dans la saison ; elles établiront un bilan en commun à présenter annuellement devant la commission communautaire concernée dans un esprit de suivi et d'évaluation.

**Les autres articles de la convention restent inchangés.**

Fait en autant d'exemplaires que de parties  
Vichy, le.....

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération Vichy Communauté

Le Maire de Bellerive sur Allier,

Frédéric AGUILERA

François SENNEPIN

Le Maire de Cusset,

Le Directeur de Vichy Culture

Jean-Sébastien LALOY

Martin KUBICH

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/02/2020

CULTURE - SOUTIEN AUX SAISONS "JEUNE PUBLIC" DE VICHY - DE

Objet de l'acte : CUSSET - BELLERIVE / ALLIER POUR UN ACCES DES SCOLAIRES DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - AVENANT CONVENTION POUR  
ANNEE 2020

.....

Date de décision: 13/02/2020

Date de réception de l'accusé 20/02/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 13FEV2020\_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200213-13FEV2020\_7-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 7.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200213-13FEV2020\_7-DE-1-1\_1.pdf )